



Transcription d'un mariage et du divorce en france sur etat civil

Par **simoen**, le **07/10/2008** à **13:54**

j'ai une ami franco algérienne, mariée et divorcée en 2007. Le mariage et le divorce n'ont pas été retranscrits sur son acte de naissance en algérie (née sous x) la mairie de toulouse et de perpignan ne veulent rien faire, en algérie on lui a dit qu'elle devrait entamer un nouvelle procédure de divorce à l'encontre de son ex mari si elle voulait se remariée avec un citoyen algérien.

Je suis jyriste de formation, mais là, cela me dépasse : ne peut on pas exiger que les mairies susnommées fassent les démarches ? Cette jeune fille a obtenu le divorce pour faute (coups, menaces de mort), comment l'aider à sortir de cet embroglio juridique ?

Par avance, je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette situation kafkaïenne et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Par **jeetendra**, le **07/10/2008** à **14:01**

bonjour, votre amie s'est mariée où, en France ou en Algérie, quelle est la nationalité de son ex mari, cordialement

Par **simoen**, le **15/10/2008** à **00:22**

Mon amie s'est mariée en france, à toulouse née à alger et son ex-mari est de nationalité algérienne. Merci par avance de votre reponse